



R&K AVOCATS

## Obligations et droits des parties

### SALARIE

- ✓ Déclarer son accident dans les 24 heures pour bénéficier de la présomption d'imputabilité (*possibilité de déclarer son accident dans les 2 ans*)
- ✓ Envoyer son certificat médical à la CPAM et à l'employeur dans les 48 heures (*possibilité de l'envoyer dans les 2 ans suivant l'accident*)
- ✓ Demander d'une feuille de soins à son employeur

### EMPLOYEUR

- ✓ Déclarer tout accident dans les 48 heures suivant sa connaissance
- ✓ Possibilité d'émettre des réserves (si possible lors de la rédaction de la déclaration pour éviter la prise en charge d'emblée)
- ✓ En cas de non-respect du délai de déclaration : **SANCTIONS**

*La CPAM peut affliger une amende pouvant atteindre le coût total de l'AT (ensemble des dépenses générées)*

- ✓ Fournir la feuille de soins

### CPAM

- ✓ La CPAM a le pouvoir de décision, elle peut diligenter des enquêtes contradictoires notamment par le biais de questionnaires.
- ✓ Elle doit diligenter des enquêtes en cas de réserves émises par l'employeur et juridiquement motivées, et en cas de décès.

1

2

3

4